

DEPARTEMENT DU LOIRET

SARL LE BOIS CORJON
REPRESENTEE PAR M. ET MME VACHER JEAN-MARC
A
PRESNOY

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon »



SYNTHESE DES OBSERVATIONS

SARL LE BOIS CORJON

Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon » ;

Ordonnance du Tribunal Administratif n° E15000185 / 45 – Commissaire enquêteur : Christian BRYGIER

Il a été procédé pour la SARL LE BOIS CORJON, exploitée par M et Mme VACHER Jean-Marc à une enquête publique du lundi 4 janvier 2016 au vendredi 5 février 2016 concernant la demande d'autorisation d'augmenter les effectifs d'élevage de volailles que la SARL exploite actuellement sur la commune de PRENOY au lieu-dit « Le Bois Corjon » conformément à l'arrêté en date du 7 décembre 2015 de la préfecture du Loiret à ORLEANS.

Pour recueillir les observations du public, un registre d'enquête a été ouvert et élargé par nous, Christian BRYGIER, commissaire enquêteur titulaire désigné pour mener cette enquête par décision n° E15000185/45 du 26 octobre 2015 de Monsieur le Président du tribunal administratif d'ORLEANS. Le registre d'enquête a été tenu à la mairie de PRESNOY où les permanences se sont déroulées.

A la fin de l'enquête, soit le vendredi 5 février 2016 à 18 heures 00, il a été procédé par le commissaire enquêteur à la clôture du registre d'enquête tenu à la mairie de PRESNOY.

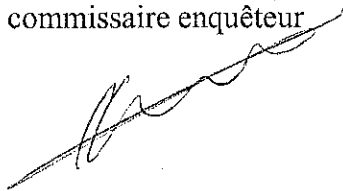
Le bilan de la participation du public est le suivant :

- nombre de personnes ayant consulté le dossier : **0**,
- nombre de personnes ayant fait une observation écrite sur le registre : **0**,
- nombre de personnes ayant fait une observation verbale : **0**,
- nombre de document ou courrier remis : **0**,
- nombre de personnes reçues par le commissaire-enquêteur pour un entretien : **0**,
- nombre de personnes reçues aux mairies en dehors des permanences du commissaire-enquêteur : **0**,
- nombre de personnes avec lesquelles le commissaire-enquêteur a eu un entretien téléphonique : **0**.

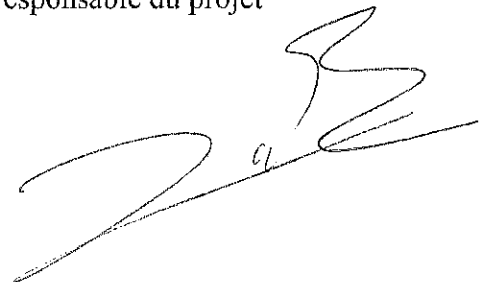
Le dossier mis à la disposition du public a été établi par les services de la chambre d'agriculture du Loiret à ORLEANS.

Cette synthèse des observations, contenant deux pages dont celle de garde, a été notifiée au responsable du projet, M. VACHER Jean-Marc demeurant PRESNOY, représentant la SARL LE BOIS CORJON : **le lundi 8 février 2016 à 15 heures 00**, soit dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête publique conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement. Toujours selon cet article, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour fournir ses observations éventuelles au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur



Le responsable du projet



SARL LE BOIS CORJON

Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon » ;

Ordonnance du Tribunal Administratif n° E15000185 / 45 – Commissaire enquêteur : Christian BRYGIER

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT DU MAIRE
constatant le dépôt en Mairie
d'un dossier d'enquête publique

Dossier présenté par la SARL LE BOIS CORJON,
représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER,
pour l'exercice d'activités soumises à autorisation
sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon »

Le Maire de la commune de PRESNOY

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet du Loiret, par arrêté du **- 7 DEC. 2015** sur le projet présenté par :

la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, à PRESNOY

pour l'exercice d'activités soumises à autorisation (conformément au code de l'environnement, et notamment le livre I, parties législative et réglementaire, et le titre I^{er} du livre V, partie réglementaire), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

A PRESNOY, le 05 février 2016

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

[Handwritten signature]

VU
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(2) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tard celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune d’AUVILLIERS EN GATINAIS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A AUVILLIERS EN GATINAIS, le 09/02/2016 (1)

(Sceau de la mairie)



**LE MAIRE,
Le Maire
Jean-Marc POINTEAU**

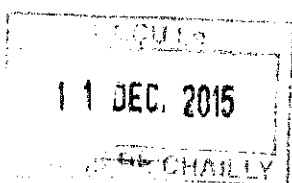
)
)

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le Maire de la commune de CHAILLY EN GATINAIS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A CHAILLY EN GATINAIS, le 8/02/2016⁽¹⁾

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de CHEVILLON SUR HUILLARD

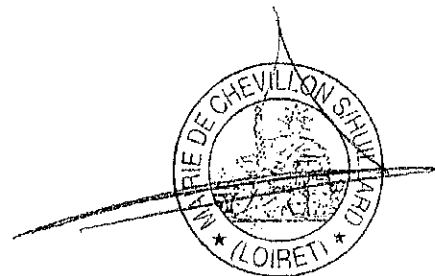
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A CHEVILLON SUR HUILLARD, le

(1) 05/02/2016

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

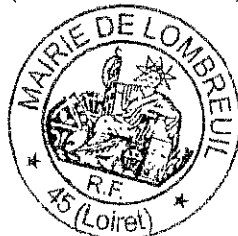
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LOMBREUIL

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A LOMBREUIL, le 06 février 2016 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Eric GODEY
Godey

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

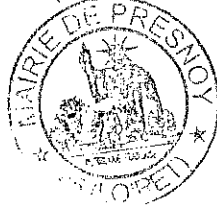
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de PRESNOY

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A PRESNOY, le *Presnoy* le 05 février 2016

(Sceau de la mairie)

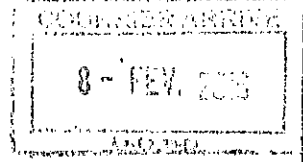


LE MAIRE,

PS07

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de SAINT MAURICE SUR FESSARD

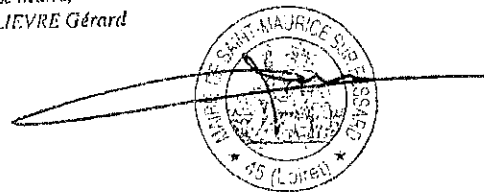
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARI LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A SAINT MAURICE SUR FESSARD, le 5 10 21 16 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE.

Le Maire,
M. LELIEVRE Gérard



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

PJ08

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU LE

11 DEC. 2015

MAIRIE de THIMORY

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

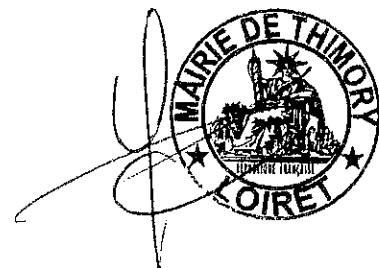
Le Maire de la commune de THIMORY

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A THIMORY, le 8 Février 2016 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, (y. SOCHAS)



)
)

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de VILLEMOUTIERS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A VILLEMOUTIERS, le 05/02/2016 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

[Handwritten signature]

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.